



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE

Construisons ensemble la transition énergétique

Sommaire

1. Pourquoi une obligation ?
2. Quels bâtiments sont concernés ?
3. Les principes du dispositif
4. Calendrier
5. Les outils d'accompagnement

1. Pourquoi une obligation ?



© Arnaud Bouissou / Terra

Le secteur du bâtiment

46%

part des bâtiments résidentiels et
tertiaires dans la consommation
énergétique en France



1/4

part des bâtiments résidentiels et
tertiaires dans les émissions de gaz à effet
de serre en France



Les bâtiments tertiaires

973,4

millions de m² de bâtiments tertiaires en
France



plus 1/3

de la consommation d'énergie des
bâtiments provient du secteur tertiaire en
France



2. Quels bâtiments sont concernés ?



© Arnaud Bouissou / Terra

2. Quels bâtiments sont concernés

De nombreux types de bâtiment concernés :



Bureaux

Commerces

Enseignement

Etablissements de santé

Hôtellerie - Restauration

Sports : gymnase, piscine, ...

Culture : salles de spectacles, musées, ...

Logistique

Gare, aéroports, ...

Data centers & serveurs

Vente & entretien véhicules...



© Arnaud Bouissou, Laurent Mignaux, Sylvain Guiguet, Manuel Bouquet / Terra

Les obligations de réduction de consommations d'énergie concernent autant les propriétaires que les preneurs à bail des bâtiments assujettis.



Un assujettissement large...

- Tous les bâtiments **existants**
- Seuil de **1000 m²** :



- Bâtiment d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire



- Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieur ou égal à 1000 m²



- Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m²

- toute catégorie d'activité tertiaire concernée, public comme privé



... aux très rares exemptions

- Constructions **provisoires**
- Lieux de **cultes**
- Activités à usage opérationnel à des **fins de défense**, de sécurité civile et de sûreté intérieure

3. Les principes du dispositif



© Arnaud Bouissou / Terra

EET, un dispositif inédit et ambitieux



La plupart du secteur tertiaire concerné



Toutes les énergies, toutes les parties prenantes concernées



Des objectifs progressifs jusqu'à 2050



Une plateforme digitale inédite



OPERAT
Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Des objectifs progressifs jusqu'à 2050

Réduire progressivement la consommation énergétique du bâtiment de :

40% en 2030

50% en 2040

60% en 2050

- par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à **2010**
- mesurée en **énergie finale**, tout usage confondu (consommation disponible sur la facture)

OU

Atteindre par décennie une **consommation d'énergie seuil**, définie en fonction de la catégorie du bâtiment.

Valeur absolue fixée pour chaque décennie en fonction de la catégorie du bâtiment et des meilleures techniques disponibles (arrêté).

Approche  **pragmatique** et **simplifiée** sur la base des consommations réelles

Possibilité de modulation des objectifs, en cas de :

I. Contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales

 Dossier technique

I. Changement d'activité, évolution du volume d'activité

 Automatique : Renseignement des indicateurs d'intensité d'usage sur OPERAT

I. Disproportion économique

 Dossier technique

 Déclaration 5 ans maximum après la 1^{ère} échéance de remontée de consommations de chaque décennie
30/09/2027 (30/09/2037 – 30/09/2047)

Tous les usages du bâtiment, toutes les parties prenantes concernées

Les obligations de réduction de consommations d'énergie concernent autant les propriétaires que les preneurs à bail des bâtiments assujettis.

Des leviers d'action sur la performance et l'efficacité énergétique du bâtiment

- La performance **énergétique des bâtiments**
- L'installation d'**équipements performants** et de dispositifs de contrôle et de **gestion active** de ces équipements
- Les modalités d'**exploitation** des équipements
- **L'adaptation des locaux** à un usage économe en énergie
- Le comportement des **occupants**

Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière



<https://operat.ademe.fr/#/public/accueil>

- **Remontée annuelle** des consommations par les assujettis (propriétaire et/ou occupant)
 - Tout assujetti doit renseigner ses données de consommation de l'année 2020 avant le 30 septembre 2022
 - A réaliser avant le 30 septembre de chaque année
- Définition de la **situation de référence**
 - Consommation de référence
 - Indicateurs d'intensité d'usage de l'année de référence
- Le cas échéant, justifications des éléments qui permettent de moduler les objectifs

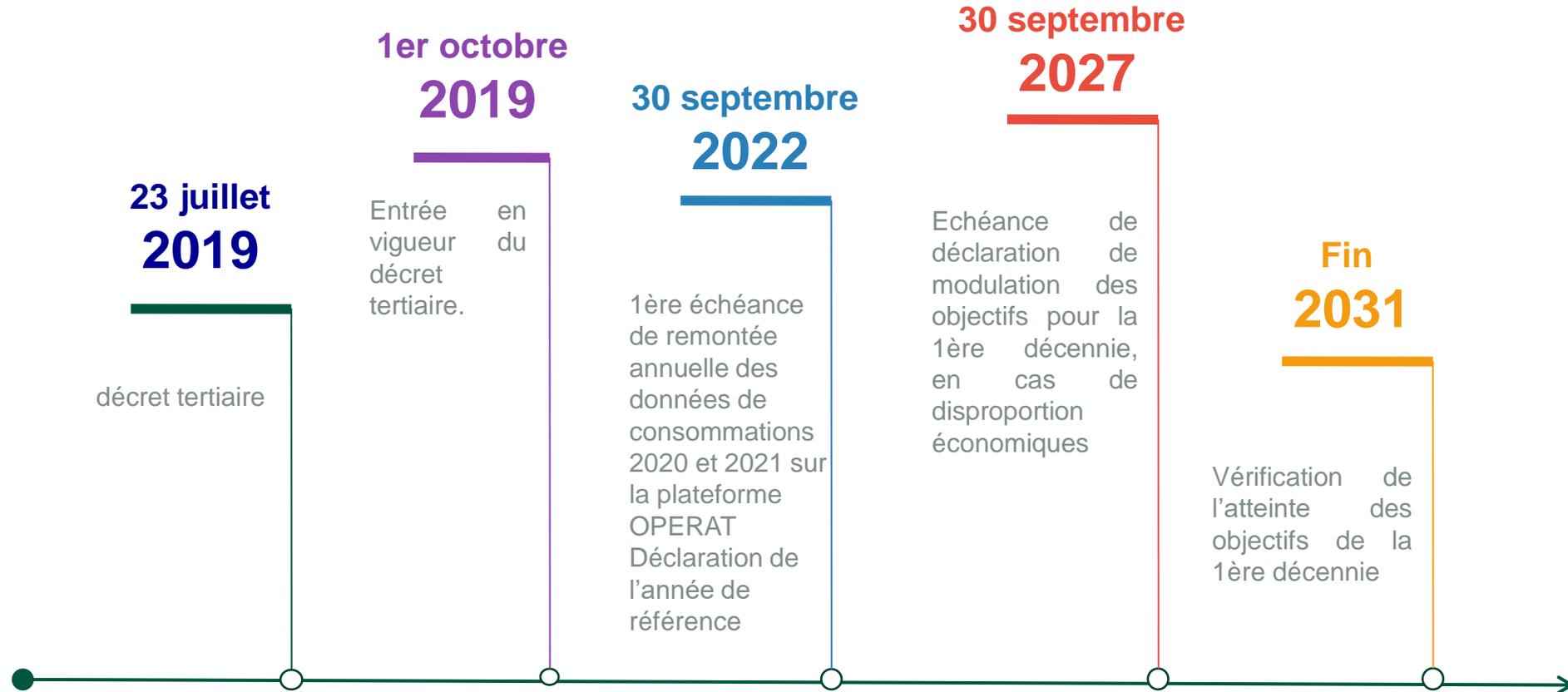
- **Production d'une attestation annuelle des consommations avec situation par rapport aux objectifs**
 - Ajustement climatique automatique via les DJU
 - Modulation éventuelle sur le volume d'activité
- **Interopérabilité** à terme avec les outils de suivi de consommation des assujettis
 - Facilité de transmission des données

4. Calendrier



© Arnaud Bouissou / Terra

Un rappel des jalons réglementaires



6. Les outils d'accompagnement



© Arnaud Bouissou / Terra

L'Etat vous accompagne pour avancer pas à pas dans la démarche Éco Énergie Tertiaire

2022 est une année d'apprentissage pour

- ✓ s'informer et
- ✓ passer à l'action.

Une année pour

- ✓ se familiariser avec OPERAT,
- ✓ rassembler et rentrer vos données bâtementaires, données de consommation, et année de référence.

- Information et pédagogie grand public et vers les services de l'Etat
- Appui méthodologique et décryptage : FAQ, Guide, document de communication
- Actions de sensibilisation et d'information dans les territoires

Ressources en ligne

S'informer

- Textes réglementaires
- Plaquette de présentation du dispositif Eco Energie Tertiaire
- Présentation du dispositif Eco Energie Tertiaire
- Présentation OPERAT
- Webinaires en replay

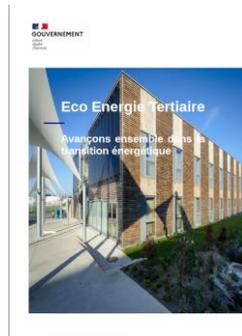
Décrypter

- Foire aux questions
- Fiche "catégories d'activités"
- Modules de formation video
- Supports d'ateliers

Passer à l'action

- Dispositif Éco énergie tertiaire : passez à l'action en 10 étapes
- Etudes de cas pratiques
- Guide utilisateur et tutos video de prise en main de la plateforme OPERAT
- Fichiers CSV

<https://operat.ademe.fr>



Avançons ensemble dans la transition énergétique

Merci de votre attention



© Arnaud Bouissou / Terra